

Remplace la date 26-juil.-2019

Date de révision 11-avr.-2025

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11506

Numéro du fiche de données de sécurité 11506

Nom du produit TRITON GR-7ME SURFACTANT

Autres moyens d'identification

UFI WKCD-611K-A003-8C5Y

Substance pure/mélange Mélange

Contient HYDROCARBONS C9 AROMATICS; SODIUM HYDROXIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- tensioactif
- Utilisation industrielle
- Utilisation professionnelle
- Consommateurs
- Revêtements
- Fluides de travail des métaux/huiles de laminage,
- Utilisation de produits chimiques agricoles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335, H336)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques, Irritation respiratoire.	
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient HYDROCARBONS C9 AROMATICS; SODIUM HYDROXIDE

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)

P330 - Rincer la bouche

P331 - NE PAS faire vomir

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P391 - Recueillir le produit répandu

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit est exempté de l'exigence d'une fermeture à l'épreuve des enfants et d'un avertissement tactile de danger, car il s'agit d'un danger d'aspiration, mis sur le marché sous forme

d'aérosol ou dans un récipient avec un accessoire de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DOCUSATE SODIUM 577-11-7	>= 62.5 - <= 65.5 %	01-211949129 6-29-XXXX	209-406-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
HYDROCARBONS C9 AROMATICS 128601-23-0	>= 13.68 - <= 30.0 %	01-211945585 1-35-XXXX	918-668-5	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335) (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE 141-02-6	>= 1.0 - < 2.5 %	Aucune donnée disponible	205-448-2	Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	2.0%	01-211945789 2-27-XXXX	215-185-5 (011-002-00-6)	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
--------------	---------------------------	-----------------------------	--	--	---

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DOCUSATE SODIUM 577-11-7	> 2100	> 10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
HYDROCARBONS C9 AROMATICS 128601-23-0	3500	> 3160	Aucune donnée disponible	> 10.2	Aucune donnée disponible
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE 141-02-6	> 29200	> 18840	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	325	1350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jetez correctement les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Inhalation

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Yeux

Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

Cutané(e)	Provoque de graves brûlures.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Les brûlures oculaires chimiques peuvent nécessiter une irrigation prolongée. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination. Si un lavage est réalisé, proposer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger d'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. Ne pas faire vomir sans avis médical. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures et/ou des ulcérations de la bouche, de l'estomac et du tractus gastro-intestinal inférieur, suivies d'un rétrécissement. L'aspiration de vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Suggérez un contrôle endotrachéal ou œsophagien si un lavage est effectué. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Un incendie et/ou un retour de flamme peuvent se produire. Des concentrations de vapeurs inflammables peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la section 9. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante.
--	---

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Y

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Gardez le personnel hors des zones basses. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs libérées pour éviter un incendie ou une explosion. Mise à la
----------------------------------	--

terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Pomper avec un équipement antidéflagrant. Si possible, utiliser de la mousse pour étouffer ou supprimer le feu. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. N'utilisez jamais de pression d'air pour transférer le produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Lier électriquement et mettre à la terre tous les conteneurs, le personnel et l'équipement avant le transfert ou l'utilisation du matériel. Les récipients, même vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de récipients vides. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut se charger électrostatiquement, même dans un équipement relié ou mis à la terre. Si une charge suffisante est accumulée, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation de charges statiques comprennent, sans s'y limiter, le mélange, la filtration, le pompage à des débits élevés, le remplissage par éclaboussures, la création de brouillards ou de pulvérisations, le réservoir et le conteneur. remplissage, nettoyage des réservoirs, échantillonnage, jaugeage, chargement des interrupteurs, opérations de camions aspirateurs.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	TWA: 2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DOCUSATE SODIUM 577-11-7	-	267.86 mg/kg bw/day [4] [6]	1889.1 mg/m ³ [4] [6]
HYDROCARBONS C9 AROMATICS 128601-23-0	-	25 mg/kg/bw/day [4] [6]	150 mg/m ³ [4] [6]
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE 141-02-6	-	42 mg/kg/bw/day [4] [6]	292 mg/m ³ [4] [6]
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DOCUSATE SODIUM 577-11-7	17.86 mg/kg bw/day [4] [6]	160 mg/kg bw/day [4] [6]	559.01 mg/m ³ [4] [6]
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
DOCUSATE SODIUM 577-11-7	0.18 mg/L	0.152 mg/L	0.018 mg/l	-	-
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE 141-02-6	0.006 mg/L	1 mg/L	0.0006 mg/L	0.1 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
DOCUSATE SODIUM 577-11-7	17.789 mg/kg sediment dw	1.7789 mg/kg sediment dw	12.2 mg/L	1.04 mg/kg soil dw	17 mg/kg food
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE 141-02-6	3.2 mg/kg sediment dw	0.32 mg/kg sediment dw	1.1 mg/L	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Polyvinyl alcohol (PVA)	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC)	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Caoutchouc styrène/butadiène	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Porter des gants de protection en Viton™	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 480 minutes

	Polyéthylène chloré (CPE)	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 480 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 480 minutes

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
Chaussures antistatiques.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	jaune
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété Valeurs

Point de fusion / point de congélation -53 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition 155 °C

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures 6 % vol

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures 0.9 % vol

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair 43 °C

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH 8 - 9

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique

Hydrosolubilité complètement soluble

Solubilité(s)

Coefficient de partage

Pression de vapeur 3.2 hPa

Densité relative 1.04

Masse volumique apparente

Densité de liquide Aucune information disponible

Densité de vapeur 6.59

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible

Distribution granulométrique Aucune information disponible

Remarques • Méthode

Méthode de calcul. Solvant.

@ 760 mmHg. Méthode de calcul.

Aucune information disponible.

Méthode de calcul. Solvant.

CC (test en vase clos Closed Cup). (ASTM D93).

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

@ 5 °C.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

20 °C @ 1 atm.

Aucune information disponible.

Indéterminé(e)(s).

@ 20 °C. Méthode de calcul.

@ 20 °C / 20 °C. Méthode de calcul.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

@ 20 °C. Méthode de calcul.

non applicable. liquide.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives

Non considéré comme explosif.

Liquides inflammables

Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.

Matières solides inflammables

non applicable liquide

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité****Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion**Sensibilité aux impacts
mécaniques**

Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges
électrostatiques**

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions
dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter**Conditions à éviter**

Le produit peut se décomposer à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition
dangereux**

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit****Inhalation**

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

Contact avec la peau

Provoque de graves brûlures.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiquesSymptômesToxicité aiguëMesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale > 2000 mg/kg
DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DOCUSATE SODIUM	> 2100 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	-
HYDROCARBONS C9 AROMATICS	= 3500 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	> 10.2 mg/l (Rat) 4h
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE	> 29200 mg/kg (Rat)	> 18840 mg/kg (Rabbit)	-
SODIUM HYDROXIDE	= 325 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée. Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée de rougeurs locales. Les symptômes peuvent inclure la douleur, les rougeurs locales sévères, l'enflure et les lésions tissulaires.

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales. Sécheresse et/ou craquelure

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 435 : méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la corrosion cutanée		in vitro			Corrosif Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Les effets peuvent mettre du temps à guérir. Une blessure à la cornée est peu probable La vapeur peut provoquer une irritation des yeux se traduisant par une légère gêne et des rougeurs.

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil			Provoque de graves

irritant/corrosif aigu sur les yeux					lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires
-------------------------------------	--	--	--	--	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Test cutané humain	résultats pour l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants
DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres.

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Résultats
---------	--------	-----------

	in vitro	Négatif
--	----------	---------

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges voies respiratoires Système nerveux central

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Inconfort gastro-intestinal

					Diarrhée.
--	--	--	--	--	-----------

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Sang Rein Foie
					Effets narcotiques

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration dans les poumons peut se produire lors de l'ingestion ou des vomissements, provoquant des lésions pulmonaires, voire la mort par pneumonie chimique.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------------	---------------	--------------------	-----------

	Oryzias latipes (Medaka)	CL50	68 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	6.6 mg/L	48 heures	
	Desmodesmus subspicatus	CE50	128.5 mg/L	72 heures	
	Pseudomonas putida		164 mg/L	16 heures	

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	9.2 mg/L	96 heures	
	Mysidopsis bahia	CL50	2.0 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	2.9 mg/L	72 heures	
	Colinus virginianus	CL50	> 6500 mg/kg	8 jours	
	Colinus virginianus	DL50	> 2150 mg/kg	21 jours	

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Daphnia magna	EL50	> 100 mg/L	48 heures	
	Brachydanio rerio	NOEC	0.3 mg/L	35 jours	

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	45.4 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	invertébrés aquatiques	CE50	40.4 mg/L	48 heures	
DIN 38412 Part 27	Pseudomonas putida	CE0	>100 mg/L	30 minutes	

12.2. Persistance et dégradabilité

DOCUSATE SODIUM (577-11-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (128601-23-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Devrait se biodégrader très lentement

BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE (141-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 48.8 %	Sur la base des lignes directrices strictes des tests de l'OCDE, ce matériau ne peut pas être considéré

			comme facilement biodégradable ; cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans les conditions environnementales.
--	--	--	---

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			non applicable Inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
DOCUSATE SODIUM	1.998
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE	4.62

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol complètement soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
DOCUSATE SODIUM	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
HYDROCARBONS C9 AROMATICS	La substance n'est pas PBT/vPvB
BIS (2 ETHYLHEXYL) FUMARATE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
SODIUM HYDROXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	UN2920
	Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (HYDROCARBONS C9 AROMATICS, SODIUM HYDROXIDE)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
	Classe de danger subsidiaire	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)
	Code ERG	8F

IMDG

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	UN2920
	Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (HYDROCARBONS C9 AROMATICS, SODIUM HYDROXIDE)
	Classe de danger subsidiaire	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	274
	N° d'urgence	F-E, S-C
14.7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	UN2920
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (HYDROCARBONS C9 AROMATICS, SODIUM HYDROXIDE)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
	Classe de danger subsidiaire	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	274
	Code de classification	CF1

ADR

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	UN2920
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (HYDROCARBONS C9 AROMATICS, SODIUM HYDROXIDE)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8
	Classe de danger subsidiaire	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	274
	Code de classification	CF1
	Code de restriction en tunnel	(D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331
pour la protection de l'environnement 4511
1630

Nom chimique	Numéro CAS	Catégorie
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	Present

Allemagne**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3, 5, 72, 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM HYDROXIDE - 1310-73-2	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

AIIC

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par

Remplace la date 26-juil.-2019

Date de révision 11-avr.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité